

Conseil de quartier Auteuil Sud

Jeudi 24 septembre 2015

Ecole élémentaire Murat

Etaient présents :

- Claude GOASGUEN, Député-Maire du 16^e arrondissement
- Laurence THOUIN, Adjointe au Maire chargée du quartier Auteuil Sud
- Céline BOULAY-ESPERONNIER, Conseillère de Paris chargée des affaires culturelles, de l'événementiel et des relations avec les cultes
- Samia BADAT-KARAM, Adjointe au Maire chargée de la caisse des écoles
- Marie Hélène DORVALD, Conseillère d'arrondissement déléguée aux attributions de logement et aux associations
- Agnès CATALDO, Conseillère de quartier
- Annick DEMOUSTIER, Conseillère de quartier
- Eric de NOUEL, Conseiller de quartier
- Arlette du CHESNE, Conseillère de quartier
- Sabine GAUDISSERT, Conseillère de quartier
- Isabelle GIRBE, Conseillère de quartier
- Gérard LANGLOIS, Conseiller de quartier
- Yann Le FAOU, Conseiller de quartier
- Michèle RAYER, Conseillère de quartier
- Jacques REMOND, Conseiller de quartier

- Suzanne RIBEIRO-SEXAS, Conseillère de quartier

- Catherine WITASSE, Conseillère de quartier

M. GOASGUEN ouvre le conseil de quartier le thème de la sécurité en précisant que les problèmes en la matière sur ce quartier sont bien connus. Il s'est entretenu avec le Préfet de police et en particulier de la situation du 183 boulevard Murat qui est le problème essentiel (incendies, trafics de stupéfiants...). Tout cela tourne autour d'une vingtaine de personnes qui sont identifiées depuis longtemps mais que nous ne parvenons pas à déloger. Le trafic de drogue n'est pas d'une grosse importance mais il est extrêmement gênant dans la mesure où il provoque l'arrivée d'un certain nombre de délinquants, il a des conséquences non seulement dans ce quartier mais sur l'ensemble de l'arrondissement et particulièrement dans les établissements scolaires où des problèmes ont été signalés.

Juridiquement, 2 problèmes se posent. Dans un premier temps, il convient de les déloger et de les condamner. Ils sont logés par la Ville de Paris dans cet ensemble d'immeubles qui a été alertée de ce problème et a fait suivre en vue d'une expulsion, malheureusement ces individus ont des avocats puisque vendre de la drogue cela rapporte et les procédures sont longues. Dans le 15^e arrondissement une famille du même type a été expulsée non sans mal. M. GOASGUEN annonce que la vidéosurveillance va être renforcée et que cela permettra d'apporter de nouveaux éléments au juge civil et à la Ville de Paris pour les faire évacuer le plus rapidement possible. Ce sont les mêmes personnes qui sont responsables de l'incendie de véhicules du 13 juillet, une a été écrouée, il y a également eu des incidents avec la police. A l'origine il s'agissait d'un cocktail Molotov sur un scooter, puis toute la file de voitures s'est enflammée. L'enlèvement des voitures a été long, la voirie est actuellement réparée, maintenant ce sont les assurances qui tardent à rembourser.

On lui dit souvent que la population a changé, mais en réalité - après vérification auprès des services de la mairie- numériquement, pas tant que cela. M. GOASGUEN précise que les personnes du 183 boulevard Murat sont nées ici, les familles sont là depuis longtemps. Le quartier change sociologiquement, l'école Murat en est d'ailleurs l'expression la plus nette, mais ce n'est pas le problème, ce qui est gênant c'est que la délinquance s'y propage mais cela n'est pas lié systématiquement. Bien que n'étant pas un apôtre de la défense de la diversité, M.GOASGUEN affirme qu'il y a des gens qui viennent de l'extérieur et qui se comportent parfaitement bien. Il s'agit de deux familles de voyous non pas qui viennent d'arriver mais qui sont là depuis longtemps, son travail et celui du commissaire, c'est d'essayer de les enlever le plus vite possible, et que la Ville de Paris notamment l'office HLM prene ses responsabilités dans l'équipement des immeubles car lorsque la délinquance augmente il faut des moyens de sécurité supplémentaires.

M. GOASGUEN rappelle qu'il n'a pas la maîtrise des logements, s'il l'avait la situation serait différente. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'éradiquer les délinquants, la situation est insupportable et contamine tout l'arrondissement.

Mme ARNAUD-GUIDOUX souhaite faire un point sur la délinquance puisqu'il s'agit du principal sujet de préoccupation et expliquer qu'il existe de nombreuses idées reçues et de rumeurs.

La tendance sur les huit premiers mois, en fonction des chiffres enregistrés et des dépôts de plaintes est plutôt à la baisse sur les atteintes aux biens. Cela signifie qu'à part le phénomène particulier du 14 juillet - qui a été assez dramatique mais qui a touché beaucoup d'autres arrondissements- la tendance est plutôt à la baisse que ce soit les vols de véhicules, les cambriolages, les destructions ou les dégradations. En revanche, on enregistre une petite augmentation des atteintes à l'intégrité physique principalement liée aux coups et blessures volontaires et les vols sous la menace d'une arme. Il s'agit de chiffres qui sont relatifs, ce n'est pas Chicago, mais c'est difficile à vivre pour les habitants du quartier. Elle précise que l'écrasante majorité des personnes mises en cause dans les événements du mois de juillet est majeure.

Les points particuliers du secteur Auteuil sont les suivants :

- la porte de Saint-Cloud avec des perturbateurs, la présence de SDF , de vendeurs à la sauvette. Des actions quotidiennes régulières sont menées
- le 183 Murat- Fantin-Latour avec des perturbateurs et du trafic de stupéfiants.

Les faits du 14 juillet restent exceptionnels et ne traduisent pas une réalité quotidienne. Entre le 13 et le 15 juillet ont été enregistrés 29 voitures brûlées, 2 scooters, 4 conteneurs et 1 sanisette. Elle précise que la topographie de la rue Marcel Doré, en pente, à accélérer la propagation de l'incendie.

Concernant les actions menées : 20 % des interventions ont lieu dans le secteur d'Auteuil, soit sur appel soit sur initiative (hormis les passages quotidiens). Avec la brigade anti criminalité et la brigade VTT des actions spécifiques de sécurisation sont organisées et ont permis de travailler avec des services extérieurs, des effectifs en tenues qui ne sont pas forcément de l'arrondissement, notamment dans les halls d'immeubles du secteur.

Les services spécialisés, non visible sur la voie publique, interviennent également sur des enquêtes judiciaires en relation avec les effectifs locaux, notamment les services de police judiciaire du 92 qui ont beaucoup travaillé sur le 183 Murat, ont réalisé des interpellations de personnes qui ont été écrouées suite à une mise en cause dans des affaires de trafic de stupéfiants.

Les services de police travaillent également en partenariat avec la Mairie et Paris habitat, également avec les associations de riverains pour expliquer leurs actions. Au sein du commissariat la mission prévention et communication travaille avec l'ensemble des habitants du quartier, réalise des interventions dans les écoles, avec les seniors, sur les marchés.... Un vrai travail de mission de service public pour répondre au mieux aux attentes de la population.

M. GOASGUEN ajoute que le conseil de Paris a voté un certain nombre de caméras vidéo dont plusieurs seront installées dans le secteur. Néanmoins, il estime que Paris est sous-équipée par rapport à d'autres capitales. Le Préfet a constaté que du point de vue des effectifs, le 16^e était sur une pente descendante, M. GOASGUEN espère que l'arrondissement obtiendra une compensation.

D'autre part les syndicats de police se plaignent qu'avec le plan Vigipirate et les diverses opérations en cours, les effectifs de la police et du ministère de l'intérieur en général ne sont pas suffisants, en particulier sur ce que l'on appelle la sécurité de proximité et qui est de plus en plus indispensable à Paris. Le Préfet de police, le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement discutent de la possibilité, non pas d'une police municipale puisque la loi ne le permet pas, d'une mise en place d'effectifs qui stationnent avec notamment les ASP et d'autres effectifs de la ville dont les missions pourront être réorientées en ce sens ce qui aura un impact sur la dissuasion et permettra d'éviter certaines incivilités voire même la petite délinquance. Pour le moment c'est compliqué car seule la Préfecture de police a la compétence de la sécurité. M. GOASGUEN espère ainsi que le 16^e puisse être doté de 20 à 30 ASP dont la mission première est la verbalisation automobile et qui sont très actifs sur l'arrondissement. Le 16^e est également très gâté par les fourrières puisqu'il y en a 2, elles ne dépendent pas de la préfecture de police ce sont des établissements privés qui cherchent à faire des bénéfices au maximum, et pour ce faire vont chercher les véhicules qui sont au plus près de leur garage, le déplacement est ainsi moindre et le 16^e est un arrondissement avec beaucoup de voitures et peu de parking. La Ville de Paris n'a construit aucun parking depuis 10 ans et mène une politique anti voitures qui ne correspond pas à la sociologie du 16^e.

A la suite des événements du mois de juillet, le GPIS a été mis en place au 123 boulevard Murat. Il s'agit d'un contrat de sécurisation passé entre l'office HLM - dans ce cas Paris habitat - et la Ville de Paris, avec du personnel qui surveille le site à l'intérieur. Initialement, le 16^e arrondissement n'était pas prévu pour la cartographie du GPIS qui concerne davantage les arrondissements de l'est parisien.

M. GOASGUEN à conscience que cela ne suffit pas à apaiser l'angoisse des habitants dont beaucoup lui font part de leur souhait de déménager, or dans le 16^e il n'y a que très peu d'appartements, sur lesquels la préfecture de police dispose d'un contingent de 40 %, la loi DALLO donne au préfet de police de la priorité absolue, il y a un contingent pour le 1 % patronal, puis le reste est réparti entre la ville de Paris et la Mairie du 16^e. M. GOASGUEN ne sait toujours pas quels sont les appartements qui se libèrent dans le 16e car Paris habitat ne lui donne pas l'information.

M. GOASGUEN assure que ce lieu ne deviendra pas insécure, que la situation n'est pas catastrophique, il y a 2 ou 3 éléments qu'il faut gérer, cela prend du temps il a bien conscience que c'est difficile mais le maximum sera fait pour garantir la sécurité des riverains.

Une personne du public signale qu'il y a 2 jours un cocktail Molotov a été lancé rue Ferdinand Buisson, entraînant l'incendie de véhicules.

Mme ARNAUD-GUIDOUX a connaissance de la situation, 5 véhicules ont brûlé, l'enquête est en cours, on ne connaît pas la nature de l'incendie pour le moment.

Une personne du publique demande quel est la destination des logements de l'immeuble situé 85 rue Chardon Lagache qui a été vendu à la Ville de Paris.

M. GOASGUEN ne souhaite pas que soit fait un amalgame entre les nouveaux arrivants et les problèmes de sécurité.

La mairie de Paris veut construire des logements sociaux à peu près partout et il ne peut pas y faire grand chose. Il a résisté pendant à peu près 10 ans au projet de la gare d'Auteuil car il considère que c'est une erreur car le projet est trop haut et qu'aucune construction d'école n'a été prévue, les écoles aux alentours ne sont pas en mesure de recevoir de nouveaux habitants. M. GOASGUEN précise que chaque nouvel immeuble doit prévoir 25 % de logements sociaux, cela va bientôt passer à 30 % et parfois la Ville-de-Paris qui a parfois tendance à abuser du droit de préemption fait du 100 %. La mairie d'arrondissement n'a aucun pouvoir, seules les associations peuvent faire du contentieux. Il relativise en disant il y en a pas énormément que le 16^e est un arrondissement construit. La seule chose que M. GOASGUEN demande c'est que l'on ne touche pas aux espaces verts et que les projets immobiliers soient accompagnés d'équipements de proximité, particulièrement des crèches puisqu'il y a plus de 4 000 demandes ne sont pas satisfaites sur le 16^e. En réalité, la Ville de Paris est un promoteur et dès qu'il y a de la place, elle se précipite dessus.

Il répète que les personnes qui posent problème au 183 Murat sont nées ici. Une situation identique existe à Boulaivilliers, avec juste quelques personnes qui mettent le quartier à feu et à sang qu'il est très difficile de déloger. Ils vont de temps en temps prison puis ressortent et lorsque le juge civil a enfin établi qu'il y avait atteinte à l'ordre public et que l'expulsion était possible, alors ils font appel puis un recours en cassation... et la situation est interminable. Dans le cas du 183 Murat, le Préfet a indiqué que le parquet allait suivre ainsi M. GOASGUEN espère que la situation va se débloquer le plus rapidement possible.

Un riverain de l'avenue Marcel Doré depuis 30 ans, assure qu'il n'a jamais croisé de policiers à pied ni de véhicules dans ce secteur, Il souhaite savoir comment s'organisent les patrouilles. Il affirme que les pompiers ont mis ¾ d'heure pour arriver sur le lieu de l'incendie 14 juillet comme l'atteste la vidéo mise en ligne sur YouTube.

L'Adjudant Le NADANT est chef du centre de secours d'Auteuil, répond que cette affirmation est fautive et qu'il ne faut pas croire tout ce que l'on voit sur les réseaux sociaux. Les appels au 18 sont traités à l'état-major au centre de Champerret pour un déclenchement dans la minute puis une arrivée dans les 5-10 minutes en fonction de la distance. S'il y avait eu 3/4 d'heure entre le temps d'appel et le temps présentation des sapeurs-pompiers, il y aurait eu beaucoup plus de dégâts. Tous les horaires sont annexés sur les mains courantes.

M. GACHET soulève qu'il y a une confusion faite entre l'heure où le scooter commence à brûler et l'heure d'appel des pompiers. Il y a des personnes qui filment l'incendie mais qui n'appelle pas les secours, les pompiers ne peuvent pas deviner qu'il y a un départ de feu à tel endroit.

Mme ARNAUD-GUIDOUX, au sujet des patrouilles de police dans le quartier, répond que les patrouilles diffèrent en fonction des jours. Elle précise que la mission de voie publique, bien qu'essentielle, n'est pas la seule : réception du public, prise de plaintes au commissariat central avenue Mozart, rue du Bouquet de Longchamp et un service d'investigation rue de la Faisanderie. Les effectifs travaillent 24h sur 24h en roulement et toutes les missions ne sont pas tournées vers la voie publique. D'autre part, l'arrondissement étant très grand, avec des sites sensibles comme le bois de Boulogne où le Trocadéro, il est difficile de prévoir des patrouilles à heure fixe, les interventions se font principalement sur appel téléphonique. Néanmoins, des patrouilles motorisées ou en VTT passent très régulièrement dans le quartier mais plus rarement à pied, l'arrondissement étant trop vaste. Les patrouilles à pied interviennent plus spécifiquement sur les marchés ou dans les parcs et jardins. Les effectifs passent également en véhicule banalisé, particulièrement dans les endroits les plus sensibles, cela peut expliquer le sentiment de ne pas les voir. Des réunions ont lieu tous les jours avec les responsables des unités de voie publique.

Mme RAYER rappelle la suppression de certains commissariats

Mme ARNAUD-GUIDOUX précise qu'il s'agissait de points d'accueil avec des effectifs qui n'intervenaient pas sur la voie publique, ils recevaient le public et traitaient les plaintes. Elle conçoit qu'en terme de proximité cela peut être moins pratique mais il s'agissait d'une réorganisation sans impact sur l'occupation de voie publique.

Mme RAYER affirme que des effectifs passaient avenue de Versailles et que ce n'est plus le cas maintenant. Elle fait part du sentiment d'abandon des commerçants et des habitants de l'avenue de Versailles qui sont loin de l'avenue Mozart. Elle explique avoir été victime d'une agression dans sa boulangerie très récemment qui n'a pas été prise au sérieux par le policier qu'elle a eu au téléphone qui lui a demandé de rappeler uniquement si l'agresseur revenait, l'agression n'étant pas jugée assez grave, alors qu'elle possédait les bandes vidéo de sa boutique.

Mme ARNAUD-GUIDOUX précise que les policiers reçoivent les appels depuis une salle de liaisons transmissions et leurs réponses doivent être professionnelles, et même si elle y veille il peut arriver que ce ne soit pas le cas. D'autre part, il y a parfois des problèmes d'effectifs, et bien que les policiers soient tous motivés et très présents, sur certaines situations et en fonction des servitudes qu'il peut y avoir, le nombre de patrouilles n'est pas toujours suffisant, et les interventions doivent être priorisées.

Une habitante de la rue de la petite arche fait part de son sentiment d'être parmi « les oubliés » du quartier et du manque de visibilité de la police dans ce secteur qui était très calme auparavant, elle affirme que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Elle demande si les

bailleurs ne peuvent pas mettre fin au bail à partir du moment où les fauteurs de troubles n'agissent pas « en bon père de famille ». D'autre part, elle signale qu'une plaque apposée par la RIVP sur la porte de l'immeuble précise les heures d'ouverture et de fermeture de la loge, donnant ainsi une précieuse information à ceux qui souhaiteraient rentrer dans l'immeuble.

M. GOASGUEN précise que les expulsions sont décidées par un juge, si le bailleur avec la possibilité de le faire, il l'aurait fait depuis longtemps. Ils sont obligés de respecter la procédure qui peut être très longue. Il souligne le rôle important des gardiens d'immeubles pour la sécurité des quartiers, le 16^e a de la chance d'en avoir un nombre important. Malheureusement, il est de plus en plus fréquent qu'ils ne vivent plus sur place, car les bailleurs sociaux veulent faire des économies, et cela s'en ressent sur la sécurité, c'est une véritable erreur. M. GOASGUEN plaide en faveur du maintien des gardiens qu'il reçoit régulièrement. Il ne faut pas prendre cela à la légère, « la concierge » dont on dit tellement de mal est en réalité quelqu'un de très important pour la sécurité civile ; elle est présente, elle repère - même si on s'en plaint c'est souvent très utile- et elle communique avec les services de police. M. GOASGUEN estime que les digicodes sont inefficaces qu'il est absurde d'afficher les horaires des gardiens sur l'immeuble et fera le nécessaire pour faire retirer celle d'immeubles rue de la Petite arche.

Une personne du public signale avoir appelé les services de police le 17 juillet pour signaler l'installation de personnes d'origine bulgare qui squattaient avec un enfant. 3 semaines plus tard ces personnes étaient toujours là et le squat, accompagné de nuisances sonores et de problème de propreté, s'était étendu à l'accès pompiers sur le périphérique. Elle s'est donc rendue au commissariat de l'avenue Mozart où des policiers lui ont répondu qu'il fallait qu'elle s'habitue à ce genre de situation, lorsqu'elle leur a demandé s'il fallait être mort pour qu'ils se déplacent, elle affirme qu'il lui a été répondu « peut-être ».

Mme ARNAUD-GUIDOUX répond que des effectifs circulent tous les jours dans l'arrondissement pour estimer la physionomie de l'arrondissement en termes d'occupation illicite de la voie publique. Par rapport à d'autres arrondissements, le 16^e est plutôt préservé. Des opérations ont lieu toutes les semaines pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'installations supplémentaires et pour, dans un cadre réglementaire et légal, procéder à l'éviction de ces personnes de leurs affaires. Elle n'affirme pas que tout est parfait, mais c'est un problème qui est pris très au sérieux.

Concernant la réponse faite par les policiers, un travail est fait sur la qualité des réponses qui doivent être données, mais ce sont des hommes et des femmes comme tout le monde qui ont parfois des difficultés et formulent des réponses maladroites, cela peut arriver. Elle assure néanmoins qu'un vrai travail est fait sur la formation des effectifs, particulièrement les jeunes recrues, pour répondre à l'exigence que la population est en droit d'attendre.

Une personne du public souligne la diminution des moyens de la police et estime que la situation ne va pas s'arranger, avec la suppression de la police urbaine de proximité et l'extension du territoire d'action de la préfecture de police qui a fait que les effectifs ont été remobilisés vers d'autres quartiers de la petite couronne. Le contexte global en France va dans le sens d'une dégradation des conditions de sécurité et cette personne l'a constatée dans le 16^e arrondissement où elle vit depuis 10 ans. Cette dégradation ne transparait pas forcément à travers des plaintes qui devraient être plus nombreuses pour une meilleure évaluation des statistiques. En dépit des travaux qui ont été réalisés avenue Marcel Doré, le quartier porte encore les stigmates des incendies de cet été, notamment avenue Dode de la Brunerie avec la présence du toilette de chantier fondu et de nombreux débris métalliques. Cette personne s'interroge sur ce qui est prévu notamment dans le cadre de l'euro 2016 et de l'extension de la capacité d'accueil du Parc des Princes qui apporteront encore plus de nuisances dans le quartier.

M. GOASGUEN répond que des effectifs supplémentaires sont nécessaires et il pense que le Préfet de police l'a bien entendu ce matin, il a perçu en lui la volonté de discuter sur des brigades fixes permettant de restaurer un climat normal. Il rappelle que le 16^e arrondissement a été le premier arrondissement parisien à se doter d'un adjoint à la sécurité, Gérard Gachet. Normalement les mairies d'arrondissement n'ont pas de compétence en la matière. Une lettre de la sécurité est régulièrement éditée, elle a pour but non seulement d'informer les habitants mais aussi de recueillir un certain nombre d'éléments pour ceux qui n'oseraient pas contacter la police, la mairie est alors un relais. Des associations de riverains ont également été créées et permettent une bonne circulation de l'information, des remontées et des actions de prévention. M. GOASGUEN regrette les lenteurs du tribunal civil, les procédures étant extrêmement complexe. Néanmoins, la présence de quelques voyous ne doit pas semer la panique dans le quartier, même s'il a bien conscience de la pénibilité que cela représente pour les habitants. Dans le nord de l'arrondissement, il y a eu des soucis avec des cambriolages que la police a su très bien gérer. Il y a des arrondissements où la situation est bien plus grave et il ne faut pas céder à la psychose. Le commissariat du 16^e est au courant de ce qui se passe ensuite il y a des enquêtes et cela peut prendre du temps, puis l'aspect judiciaire qui prend aussi du temps, donc il ne faut pas croire qu'il ne se passe rien parce que la personne incriminée n'est pas en prison sous les 24 heures. M. GOASGUEN affirme qu'il fait son maximum dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées et il votera l'augmentation des effectifs de police. Le plan Vigipirate a tout déstabilisé puisque la police et l'armée ont pris sur leurs effectifs et cela va durer avec la nécessité de surveiller les lieux de culte. La police fait de plus en plus un travail de surveillance aiguë à cause de la menace terroriste et cela profite à la petite délinquance. Il compte vraiment sur l'engagement des habitants dans les associations de riverains car c'est là que s'exerce la citoyenneté, la police ne pouvant intervenir que dans la mesure où elle a le bon renseignement. Peut-être dans l'avenir faudra-t-il modifier la structure de sécurité, avec pourquoi pas la création d'une police municipale à Paris - c'est un débat – ce qui est impossible pour le moment car la loi l'interdit, peut-être sera cela sera-t-il possible jour, cela dépend du débat parlementaire et de la manière dont le gouvernement

prendra les choses. Il existe aussi l'option de la sécurité privée, M.GOASGUEN avait proposé il y a quelques années que les commerçants se regroupent et se cotisent (modestement) pour la surveillance des rues commerçantes, Il n'a pas été suivi car les associations ont jugé que cela n'était pas utile mais le débat peut être ré ouvert. M.GOAGUEN rappelle que nous vivons une période où la police ne peut pas tout faire, il le regrette mais nous sommes dans une période difficile, la France entière est touchée, ce qui se passe dans le quartier est représentatif d'une certaine angoisse que la plupart des villes connaissent, tous les gens sont inquiets. La sécurité devient avec l'emploi une des préoccupations majeures.

La représentante de l'association des parents d'élèves de l'école Murat fait remonter l'inquiétude liée au 183, un gros problème s'est posé à la kermesse, tout le monde est au courant mais les parents s'inquiètent également de la vitesse des véhicules qui passent devant l'école, ce qui commence à être vraiment dangereux pour les enfants.

M. LANGLOIS souligne les difficultés liées aux nombreuses manifestations sportives du Parc des Princes avec notamment le problème du stationnement anarchique des véhicules des supporters qui bloquent les accès pompiers aux immeubles, ce qui pourrait être dramatique en cas d'incendie. Les voitures des habitants qui sont retirés par la fourrière sont remplacées par celles des supporters qui ne subissent pas le même sort. Il souligne les nombreux manquements à l'hygiène publique. Il ne souhaite pas la disparition du Parc des Princes, mais que les habitants ne soient pas systématiquement pénalisés les soirs de match.

Une personne du public signale que les soirs de match le restaurant « Le cardinal » emploie 3 voituriers qui facture leurs services 20 € par véhicule et les stationnent en double file boulevard Murat et avenue Dode de la Brunerie. Il se demande s'il existe une connivence avec la police.

M. GOASGUEN, au sujet du Parc des Princes, souligne que les fauteurs de troubles ont été éliminés et que la situation est bien plus calme qu'il y a une dizaine d'années, le Parc des Princes est désormais très surveillé. Concernant son extension, la capacité va être augmentée de 5000 à 6000 places mais avec un abaissement qui fait que la structure extérieure ne changera pas.

M. GOASGUEN s'est entretenu avec le préfet de police au sujet de l'euro 2016, une mission gouvernementale avait déjà été lancée puisque cela va poser problème non seulement pour le Parc des Princes mais pour la France entière. Les textes sur l'espace Schengen contiennent un article sur les situations exceptionnelles permettant un certain contrôle ce qui est important pour les risques d'attentats.

Mme ABREU précise que le commissariat n'est pas responsable de l'enlèvement des véhicules les soirs de match, il s'agit d'un service de la préfecture de police (la direction de la circulation et de l'ordre public) qui assure le maintien de l'ordre sur le secteur des soirs de match. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'enlèvement de véhicules mais de déplacement sur arrêt préfectoral établi pour chaque match, ces véhicules partent en fourrières uniquement

s'ils sont mal stationnés. Mme ABREU admet que le problème du stationnement les soirs de match est insoluble puisque le parc des princes n'a pas de parking et il n'est pas possible pour les services de la Préfecture de faire retirer les milliers de véhicules qui se garent dans le quartier y compris sur les bretelles d'accès du périphérique. Mme ABREU prend note de la situation des voituriers.

Une personne ajoute que les établissements « Les princes » et « Marius » sont également concernés.

Mme CATALDO ajoute que les chartes signées avec les restaurants qui s'engagent à ne pas vendre d'alcool ne sont pas respectées alors que les épiciers en face ne peuvent pas en vendre. Elle vit dans la rue du Parc des Princes et à monter une association qui recueille les problèmes des riverains. Elle souligne les difficultés liées aux vendeurs de merguez qui exercent dans la rue avec des bonbonnes de gaz sous les yeux des fonctionnaires de police. Elle tient à disposition de la police les photos qu'elle prend à chaque soir de match et ajoute que les communications téléphoniques ne passent pas ces soirs là qui peut être problématique en cas de nécessité de contacter les secours.

Mme ABREU précise que les fonctionnaires de police ou les militaires présents les soirs de match sont présents dans le cadre du maintien de l'ordre public, la gestion des supporters et du match. Elle comprend bien qu'il est difficile de voir un fonctionnaire en uniforme qui n'agit pas sur quelque chose de délictueux juste à côté.

Mme ARNAUD-GUIDOUX, précise que communications téléphoniques sont du ressort des opérateurs. Elle annonce que très récemment 4 vendeurs de merguez à la sauvette ont été interpellés et placés en garde à vue, le matériel confisqué, et l'argent saisi.

Une personne du public ajoute que les autres ont continué à exercer tranquillement.

La gardienne de l'immeuble du 8 place de la porte de Saint-Cloud précise qu'elle surveille le quartier depuis 18 ans et affirme que les vendeurs de merguez ne cessent de se multiplier avant et après le match.

Mme ABREU a transmis toutes les informations et les photos à la direction de l'ordre public mais il est difficile pour eux d'interpeller l'ensemble des vendeurs à la sauvette le même jour, c'est une action qui va s'inscrire dans la durée. Il est difficile de faire davantage sachant que le reste de l'arrondissement continu à vivre les soirs de match et les problèmes sont gérés en fonction de leurs priorités. Elle a bien noté qu'il s'agissait d'une problématique qui s'installait de plus en plus, les effectifs en civil engagé sur les matchs s'y attellent, c'est la raison pour laquelle une réunion a lieu pour décider des mesures à suivre et des suites judiciaires alors qu'au départ le parquet ne voulait rien savoir et ne souhaitait pas que la marchandise soit saisie et qu'il n'est pas possible de travailler sans autorisation du parquet, elle a insisté pour que cela puisse se faire et a fini par obtenir gain de cause. Elle précise que l'autorisation de saisir les véhicules n'a pas été donnée pour l'instant. C'est un travail de

longue haleine car il en faut plus pour les dissuader compte tenu de la rentabilité de leur activité.

Une personne du public s'inquiète de la présence de bouteilles de gaz à proximité du dépôt de bus particulièrement dans le cadre de Vigipirate.

M. GOASGUEN constate la multiplication des vendeurs à la sauvette dans le 16^e arrondissement, particulièrement à la sortie des stations de métro. Il recommande aux habitants de ne pas acheter afin de ne pas alimenter ce trafic qui est très organisé et qui est dangereux pour l'hygiène.

Concernant le stationnement, M. GOASGUEN avait proposé un système de vignettes pour les riverains, mais le risque de falsification se posait. Il avait également demandé une diminution des taxes locales - cela existe pour des faits imprévus que la collectivité ne peut pas maîtriser- il veut bien poser une question en ce sens à l'assemblée mais vu l'état des finances de la France il y a peu de chance que cela aboutisse. C'était une erreur d'installer le Parc des Princes à cet endroit mais c'était il y a 30 ans et maintenant on n'installe plus de stade au milieu des habitations.

Une personne du public fait part de trafics de stupéfiants.

M. GOASGUEN va lancer une opération sur les lycées car la situation est préoccupante. Il demande aux parents d'être très vigilants notamment avec l'argent qu'ils donnent à leurs enfants et annonce que des réunions spécifiques seront organisées avec les proviseurs qu'il a mobilisés.

La co-responsable de la gestion de l'école Lamazou déplore la présence d'un gros scooter avec un gros réservoir devant l'établissement qui stationne de manière complètement illégale. Les faits ont été signalés au mois de mai au Commissariat Mozart il lui a été répondu que c'était un peu lourd à enlever. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée.

Mme ARNAUD-GUIDOUX lui suggère contacter la mission prévention et communication lorsque ce type de problèmes se pose. Elle prendra ses coordonnées à la fin de la réunion afin de prévoir une intervention.

Une personne du public souhaite savoir qui a la compétence de la sécurité des parcs et jardins car des difficultés se posent dans le petit jardin situé à la frontière entre Paris et Boulogne qui n'est pas surveillé.

M. GOASGUEN répond qu'il s'agit de la Ville de Paris, il fera remonter le problème.

Une personne du public souhaite rendre hommage à la police et aux pompiers qui font un travail extrêmement difficile dans des conditions épouvantables, en revanche il a beaucoup plus de mal à rendre hommage à la classe politique à laquelle M. GOASGUEN appartient, ce n'est pas une question de gauche ou de droite. Depuis 30 ans un arsenal juridique a été construit qui fait que l'on arrive pas à se débarrasser de gens qui sont connus et

parfaitement identifiés, il estime qu'il y a un manque de bon sens de la classe politique qui est juste aberrant. Cette personne est chef d'entreprise et considère que c'est la même chose avec le code du travail qui est un enfer. Pour elle le problème est juste législatif et la première démarche à faire est de changer et simplifier les lois.

M. GOASGUEN affirme que l'appellation classe politique lui déplaît souverainement, car cette classe politique a quand même donné naissance à un professeur d'université qui est inspecteur générale de l'éducation nationale et recteur, qui n'a pas trouvé ses diplômes dans une pochette surprise et s'il a été élu député, il est avocat et continu à avoir un métier. M. GOASGUEN n'est pas un professionnel nauséeux de la politique.

S'il existe des tribunaux en France c'est pour protéger les libertés, et la procédure cela sert aussi à défendre les gens. Si les tribunaux civils sont longs à rendre leurs décisions c'est peut-être parce qu'il n'y a pas assez de juges, et si on simplifie le tribunal pénal, on prend le risque de se retrouver en prison pour n'importe quoi. Il faut comprendre que la justice c'est compliquée ça l'a toujours été et il faut que ça le soit. On ne peut pas dire que l'Arabie Saoudite et M. Poutine sont des voyous parce qu'ils font de l'expéditif et se plaindre de la longueur des procédures chez nous qui sont garantes de la démocratie.

D'autre part M. GOASGUEN précise qu'il ne faut pas confondre les lois et les règlements, puisque c'est le cas du droit du travail qui est essentiellement un organisme réglementaire et ce ne sont donc pas les lois qu'il l'alourdisse mais l'application que les gouvernements et des fonctionnaires font des lois qui sont votées. Elles vont être simplifiées mais c'est essentiellement un travail administratif et non pas de classe politique.

Une habitante de la rue de la petite arche signale que depuis plusieurs années il existe des faits de prostitution dans les voitures particulièrement en hiver. Elle l'a signalé mais n'a jamais vu d'intervention de police. Elle signale également du trafic de stupéfiants.

Mme ARNAUD-GUIDOUX rappelle que la prostitution n'est pas interdite, en revanche une action est menée en ce qui concerne le racolage et l'exhibition, ce qui est le cas lorsque la prostitution est exercée en voiture et visible depuis la voie publique.

Elle admet que la prostitution qui préoccupe le plus les services se situe dans le bois de Boulogne ainsi qu'une vigilance particulière sur le nord de l'arrondissement mais elle prend note de ce phénomène rue de la petite arche.

Une personne du public soulève la problématique des salons de massage dans le quartier.

Mme ABREU explique que les personnes qui exercent seules ne peuvent pas être inquiétées car la prostitution n'est pas un délit. La situation est différente lorsqu'il y a des employés puisqu'il s'agit de proxénétisme. Les salons de massage sont répertoriés, surveillés par les services de renseignements de la préfecture de police, et traités par la police judiciaire. Elle rappelle que le démantèlement d'un réseau de proxénétisme est extrêmement long, il ne sert à rien d'arrêter les employés si la filière n'est pas remontée puisqu'ils sont

systematiquement remplacés. Il s'agit d'une des priorités qui a été fixées au service de police judiciaire par le Préfet.

M. GOASGUEN rappelle que le problème s'était déjà posé il y a 2 ans en rue Boileau où des faits de prostitution étaient avérés. Il regrette que le gouvernement envisage de supprimer le délit de racolage passif. Selon lui, la solution est de faire une étude systématique de tous les salons car ils ne sont pas tous des lieux de prostitution, il faut arriver à les distinguer. La police s'occupe de ce problème mais il est très difficile de faire tomber les proxénètes.

Une personne du public souligne la présence de jeunes qui boivent et qui fument dans le parc de Sainte Perine la nuit, il a signalé le problème mais la police et le service des parcs et jardins se renvoient la responsabilité.

M. GOASGUEN répond qu'il ne faut pas hésiter à solliciter son adjoint à la sécurité Gérard Gachet, toutes ses coordonnées figurent sur la lettre de la sécurité.

Mme ARNAUD-GUIDOUX ajoute que la police reste compétente pour les parcs et jardins après leur fermeture, elle intervient d'ailleurs régulièrement pour évincer les personnes qui s'y trouvent. Des moyens coercitifs sont faibles puisqu'il s'agit d'une amende de 35 € pas assez dissuasives.

Une riveraine signale des incendies de motos et de poubelles réguliers à proximité du pont du Garigliano la nuit. Elle suggère l'installation d'une caméra.

M. GOASGUEN répond que le nombre de caméras va être multiplié et qu'il y est favorable car c'est un outil efficace d'une part de dissuasion puis de reconnaissance des faits et de leurs auteurs. La Préfecture de police avait proposé 250 caméras, mais la Ville de Paris les a limités à 160 et cela reste insuffisant.

Une personne du public demande, devant l'étendu des problèmes, de quelle manière les habitants peuvent aider.

M. GOASGUEN répond que s'investir dans une association de riverains est une solution. Lorsque le tissu social est soudé il fait mieux face à la délinquance. Il faut avoir dans l'esprit que la sécurité est en train de changer, on vit un moment de l'histoire qui est assez pénible. Auparavant la sécurité était assurée par les gardiens de la paix tout se passait bien, aujourd'hui le monde n'est plus ce qu'il était avec le terrorisme et les nouvelles technologies qui sont compliquées à maîtriser. On va donc vers une évolution des structures, et tôt ou tard il faudra une police d'accompagnement et la sécurité privée va devenir de plus en plus importante, comme c'est déjà le cas aux États-Unis.

Une personne du public signale la présence de 2 dealers boulevard Exelmans sur lesquels les menaces d'appeler la police n'ont aucun effet et qui exercent leur activité sans être inquiétés.

M. GOASGUEN admet que les services des stupéfiants travaillaient plus sur le trafic de gros que sur les dealers de quartier.

Mme ARNAUD-GUIDOUX ajoute que le temps de l'enquête n'est pas le même que le temps du plaignant ou de la victime. Pour le 183 Murat, l'action au niveau du commissariat local est le contrôle et le deal de rue sur des échanges qui ont lieu tout de suite, le service de police judiciaire mène des enquêtes beaucoup plus longues pour remonter la filière. La police judiciaire des Hauts-de-Seine a travaillé très longtemps sur le 183 Murat, les quantités n'ont pas été très importantes, néanmoins il y a eu un certain nombre d'interpellations dont trois personnes écrouées. Elle ne dit pas que le trafic n'existe plus, car il est très mobile il y a toujours des acheteurs mais des actions sont menées, même si elles ne sont pas très visibles c'est le cas également boulevard Exelmans. Elle précise qu'il est difficile de communiquer sur des enquêtes surtout lorsqu'elles sont menées par d'autres services. Elle précise que la police intervient dans le cadre de la législation en vigueur, qu'il y a des lois et que ce n'est pas toujours très facile.

Une personne du public félicite les services de police et a constaté une amélioration de la situation depuis leurs interventions.

Mme THOUIN remercie les participants de leurs interventions et signale la présence des représentants de l'association « Aux captifs la libération » qui travaillent avec les SDF et organise de nombreuses maraudes, elle souligne l'importance de leur travail.

Le budget du conseil de quartier

Mme THOUIN soumet au vote une dépense de 1916,86 euros pour l'organisation du vide grenier du conseil de quartier sur le thème de l'enfance. Elle compte sur la présence des conseillers de quartier pour la tenue du stand du conseil Auteuil sud.

Le budget est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures.